

INFORMATION AUX VOYAGEURS

Nouvelles mesures de sûreté

s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols.

Mise en application : 5 novembre 2006

Sont autorisés

Les flacons et tubes de 100 ml maximum
disposés dans un seul sac plastique
transparent fermé d'une dimension
d'environ 20x20 cm.

Un seul sac par personne

Sont interdits aux

- Les produits placés dans des sacs plastiques ouverts ou opaques.
- Les produits entassés ou superposés.
- Les contenants de plus de 100 ml.

Les exceptions :

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage.
- Les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

Mettez vos produits dans vos bagages en soute,
ne conservez en cabine
que les liquides indispensables

